



N°34 / Juin 2024

Lettre d'information
électronique



Partenaires de la CAF

Agir ensemble

Engagement et collaboration au cœur de notre action



Chers partenaires,

C'est avec un grand plaisir que je prends mes fonctions de Directeur Général de la Caf de La Réunion.

C'est à la fois un plaisir personnel de retrouver une île qui m'est chère et aussi professionnel de rejoindre une caisse reconnue pour sa capacité d'innovation et ses résultats. J'aurai à cœur de continuer à faire progresser notre caisse dans ses différentes missions de service public en réaffirmant son inscription sur son territoire avec les équipes de la Caf et vous, chers partenaires.

Nous vous adressons cette nouvelle lettre pour partager des initiatives qui témoignent de notre engagement sans faille envers la petite enfance, la jeunesse et les familles réunionnaises.

Ce mois-ci, nous avons souhaité partager avec vous des informations liées à :

- l'importance de notre mobilisation en matière d'aide aux vacances, laquelle permet aux familles, aux enfants et adolescents de bénéficier pleinement de nouvelles expériences, de temps de repos et de loisirs ;

- notre implication toujours constante dans l'accompagnement des "parcours" de vie des familles à travers par exemple l'aide et l'accompagnement à domicile, l'écoute attentive et personnalisée assurée par nos travailleurs sociaux, une offre de service attentionné à l'arrivée d'un enfant au foyer ;

- l'investissement dans des actions en faveur des jeunes et en vue de leur insertion durable dans l'économie réunionnaise.

Nous sommes convaincus que c'est grâce à notre engagement commun et notre volonté partagée d'œuvrer pour le bien-être des familles, que nous pourrons relever les défis qui se présentent à nous. Nous vous remercions pour votre collaboration précieuse.



Guillaume LACROIX
Directeur Général de la Caf de La Réunion

- 02 | Le développement des crèches d'entreprise pour mieux concilier vie familiale et vie professionnelle
- 03 | Préparer ses vacances : les aides au temps libre de la Caf pour les enfants et les adolescents
- 04 | Les travailleurs sociaux : des professionnels de la relation d'aide, à l'écoute des allocataires
- 05 | L'aide et l'accompagnement à domicile, une solution plus accessible en 2024
- 06 | La plateforme Stages.re : un service simple, accessible et gratuit pour les jeunes
- 06 | La Caf aide à la formation dans les métiers de l'animation
- 07 | Soutenir les jeunes parents dès l'arrivée de l'enfant
- 08 | La Caf partenaire d'une fiction au cœur de la famille réunionnaise !
- 09 | Nos dernières actualités

PETITE ENFANCE

LE DÉVELOPPEMENT DES CRÈCHES D'ENTREPRISE

POUR MIEUX CONCILIER VIE FAMILIALE ET VIE PROFESSIONNELLE



Parmi les diverses modalités de prise en charge du jeune enfant, la crèche d'entreprise représente une solution de garde du jeune enfant proposée par l'employeur, public ou privé, qui s'appuie sur un partenariat avec un gestionnaire professionnel.

Dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) la Caf de La Réunion s'engage aux côtés des employeurs pour répondre aux besoins des familles. Elle apporte aux entreprises un soutien technique et financier, de l'ingénierie interfacée avec les promoteurs de crèches à une mise en réseau pour la réservation de places. Elle assure gratuitement un rôle de conseil, d'expertise et d'accompagnement pour la réalisation, la mise en œuvre et le suivi des objectifs :

- offrir des solutions de garde adaptées aux besoins des salariés ;
- mobiliser le monde économique et les gestionnaires de structures d'accueil du jeune enfant pour mieux concilier vie familiale et professionnelle.

En 2023, le département de La Réunion comptait 409 établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) dont 168 en mode de financement de prestation de service unique (Psu) et 241 en mode PAJE - Cmg structure, soit une offre totale de 8 068 places.

L'augmentation de l'offre d'accueil en direction des jeunes enfants constitue une priorité forte du SDSF et a pour objectif le rééquilibrage territorial de l'offre, tout en améliorant la réponse aux besoins des parents.

Un appel à projet lancé en 2023 a été ouvert aux gestionnaires de structures d'accueil du jeune enfant et à tout employeur. Il a permis la création de partenariats avec des employeurs pour une réponse adaptée aux besoins de salariés (proximité géographique, prise en compte des horaires de travail, etc).

Les employeurs grâce à un soutien de la Caf et pour un coût limité, peuvent réserver et proposer des places de crèches à leurs salariés.

Cela constitue un outil majeur pour améliorer les conditions de travail, promouvoir l'égalité femme-homme et l'attractivité des emplois proposés.

Afin de poursuivre la dynamique enclenchée avec ce premier appel à projet, la Caf lance un **nouvel appel à projet**. Les gestionnaires de structures intéressés qui souhaitent développer un partenariat avec des acteurs économiques peuvent répondre à cet **appel à projets jusqu'au 31/08/2024 en envoyant leur projet à l'adresse : direction@caf974.caf.fr**

Un webinaire dédié sera prochainement organisé sur le sujet le 11/07/2024.

Inauguration de la première Crèche d'Entreprise de La Réunion



La DEETS, La CCIR, Le Département, Le Club des Entreprises, les Porteurs de Projet et la Caf étaient présents pour l'inauguration de la toute première crèche d'entreprise de la SCOPAD (Coopérative d'Aide à Domicile) située à Sainte-Marie. Cette nouvelle activité petite enfance vient souligner l'engagement et les valeurs de solidarité, de mixité sociale et du bien vivre ensemble. A travers l'initiative novatrice de crèche d'entreprise, la SCOPAD témoigne de l'engagement des entreprises réunionnaises à soutenir leurs employés en favorisant l'équilibre entre vie personnelle, familiale et professionnelle. Ce lieu a été soigneusement conçu pour offrir un environnement bienveillant, sécurisé, stimulant et éducatif aux 20 enfants qui y seront accueillis. Avec une amplitude horaire de 6h30 à 19h30, les parents pourront organiser leur emploi du temps professionnel en toute sérénité. Des places seront réservées aux employés de la SCOPAD, aux entreprises locales et aux familles de Sainte-Marie.



VIDEO

Agir pour le développement des crèches d'entreprise

Pour en savoir plus sur la crèche d'entreprise, l'intérêt pour l'employeur et comment procéder, cliquez sur le lien ci-dessus.



En savoir plus...



Pour consulter les documents relatifs à cet appel à projets, rendez-vous sur Caf.fr



Découvrez le dépliant d'information consacré à l'enjeu territorial des crèches d'entreprises.



FAMILLE - ENFANCE

PRÉPARER SES VACANCES : LES AIDES AU TEMPS LIBRE DE LA CAF POUR LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS

Les vacances représentent pour les familles des **instants précieux, offrant l'opportunité de se redécouvrir, de s'évader de la routine quotidienne et de vivre des moments de partage uniques**. Notre politique de vacances, réalisée en collaboration avec nos partenaires, se concrétise par l'octroi d'**Aides au Temps Libre**, soumises à des critères de ressources, en faveur des familles ayant un ou plusieurs enfants à leur charge.

La Branche Famille continue son investissement autour de l'enfance et de la jeunesse avec pour objectifs le développement de l'enfant jusqu'à l'âge adulte et la conciliation entre vie familiale, vie sociale et vie professionnelle. La Caf s'engage à effacer les inégalités d'accès de tous les enfants et à **renforcer l'accessibilité aux loisirs et aux vacances destinées aux enfants et adolescents**.

➤ Les séjours pour les enfants qui partent seuls

Dans le cadre d'un voyage d'études ou linguistique, la demande doit être soumise à l'organisme responsable. Le séjour doit se dérouler **pendant les vacances scolaires et/ou au cours des vacances scolaires** pour les familles avec enfant(s) sans obligation scolaire. La durée minimale du séjour varie de 1 à 3 nuits et doit être déclarée auprès de la Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sports (DRAJES), ou autorisée par le chef d'établissement scolaire. **L'assistance financière de la Caf est directement transférée à la structure organisatrice et son montant est plafonné à 510 € par enfant et par an. Pour les enfants en situation de handicap, le forfait par nuitée est doublé afin de répondre à leurs besoins spécifiques.**

➤ Les vacances en famille

Que ce soit en **centre de vacances agréé ou en camping labellisé** soutenus par l'aide de la Caf, l'aide se présente sous la forme d'un **forfait par nuitée, couvrant jusqu'à 80 % des frais totaux de la facture**. Cependant, il est important de noter que le montant annuel de cette aide est plafonné. De plus, pour pouvoir bénéficier de cette aide, la durée du séjour doit être d'au moins 3 nuitées.

Grâce à cette initiative, les familles ont l'opportunité de profiter pleinement de leurs vacances dans des établissements de qualité, tout en bénéficiant d'un soutien financier.

Le centre de vacances de l'Ermitage

Le centre de vacances de l'Ermitage offre une variété de possibilités pour les enfants ou pour un week-end en famille. Situé au 20 avenue des Mascareignes à Saint-Gilles-les-Bains, il offre un cadre confortable et chaleureux pour un séjour de qualité. Les activités sont encadrées par l'Association Bois Corail Réunion, garantissant ainsi des moments divertissants et enrichissants.

Des séjours ouverts aux enfants de 6 à 12 ans sont proposés en pension complète et s'étendent sur une durée de 6 à 9 jours.

Des week-ends en famille sont conçus pour favoriser les liens entre parents et enfants, offrant un espace de détente et de partage.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le centre de vacances de l'Ermitage au 0262 71 18 45

ou via ermitage@cvlboiscorail.re

Site web : www.cvlboiscorail.re



Chiffres clés 2022

**1 715 enfants et
2 214 familles ont pu bénéficier de dispositif
pour un montant 1 213 837,29 €.**



En savoir plus

Pour plus d'information consultez la brochure dédiée aux aides au temps libre



Les structures à contacter

Pour préparer votre séjour, contactez directement les structures :

- Le centre de vacances de l'Étang-Salé - 0262 70 29 29
- Le Village Corail 0262 24 29 39
- Le camping Ermitage Lagon - 0262 96 36 70
- Le camping de l'Étang-Salé - 0262 91 75 86
- La FOS Réunion - 0262 97 31 00

Nouveauté 2024 : le Pass colo

Il concerne les enfants qui fêtent leurs 11 ans au cours de l'année 2024 et s'adresse aux familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1500 euros. Le montant du Pass colo varie entre 200 et 350 €.

- 350 € pour un QF jusqu'à 200 €
- 300 € pour un QF compris entre 201 € et 700 €
- 250 € pour un QF compris entre 701 € et 1200 €
- 200 € pour un QF compris entre 1 201 € et 1 500 €

Les familles n'ont aucune démarche à réaliser : celles éligibles ont reçu un mail ou un courrier et elles peuvent estimer le montant de leur aide et de leur reste à charge sur le site www.jeunes.gouv.fr/passcolo et y choisir pour leur enfant un séjour conventionné.

L'aide sera automatiquement versée à l'organisateur du séjour.

Bon à savoir : l'aide est utilisable pour un seul séjour enfant et uniquement pendant les vacances scolaires. Elle est cumulable avec d'autres aides aux vacances.

ACTION SOCIALE

LES TRAVAILLEURS SOCIAUX : DES PROFESSIONNELS DE LA RELATION D'AIDE, À L'ÉCOUTE DES ALLOCATAIRES

En complément du paiement des prestations familiales, la Caf de La Réunion met en œuvre une offre de travail social qui vise spécifiquement à soutenir les bénéficiaires les plus fragiles ayant des enfants à charge.



La Convention d'objectifs et de gestion (Cog) de la branche Famille de la Sécurité Sociale a un axe prioritaire, celui du développement d'offres de services attentionnées structurées autour du "parcours" usager. En effet, la stratégie mise en œuvre par la Caf est de répondre au plus près des besoins des familles et de les soutenir dans tous les événements importants de leurs vies.

La Caf accentue ses efforts d'accompagnement en matière d'intervention de travail social en ciblant mieux les familles en difficultés. Pendant une période de changement qui peut rendre une personne vulnérable, les professionnels du travail social de la Caf sont disponibles sur rendez-vous. Les travailleurs sociaux peuvent offrir une écoute attentive, des conseils avisés, un soutien moral, et si nécessaire, un accompagnement social adapté à chaque situation.

➤ Quelles sont les situations concernées ?

Cette aide peut être mise à disposition des familles principalement dans les cas suivants :

- En cas de décès d'un enfant ou de perte de l'autre parent de l'enfant ;
- En cas de séparation ;
- En cas d'impayé de loyer lorsque la famille allocataire bénéficie de l'Allocation logement familial (Alf) ;
- En cas d'obstacles entravant une insertion professionnelle si l'usager est bénéficiaire du RSA majoré ou s'il est confronté à l'une des situations évoquées ci-dessus.

➤ Comment procéder ?

Si l'usager se retrouve dans l'une des situations citées, il est possible de contacter les travailleurs sociaux aux numéros suivants :

Secteur Nord/Est :

- Tél : 0262 48 65 50
- Mail : social-nord@caf974.caf.fr et social-est@caf974.caf.fr

Secteur Ouest/Sud

- Tél : 0262 45 98 46
- Mail : social-sud@caf974.caf.fr et social-ouest@caf974.caf.fr



En savoir plus

Pour plus d'information, consultez le dépliant "Nos travailleurs sociaux accompagnent les familles les plus fragiles"



Infos +

La prise de rendez-vous peut s'effectuer également avec un travailleur social sur notre site internet caf.fr et la possibilité de choisir la date et l'heure du rendez-vous.

OFFRE DE SERVICE

L'AIDE ET L'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE, UNE SOLUTION PLUS ACCESSIBLE EN 2024



Le soutien à la parentalité est une priorité pour la branche famille qui se concrétise par la mise en place de dispositifs en cohérence avec les besoins de tous les parents et la valorisation de démarches innovantes :

- renforcement du soutien des parents au moment de l'arrivée d'un enfant ;
- soutien d'offres de services avec des axes prioritaires adaptés aux besoins des familles et notamment au répit parental ou les situations de séparation.

Avec les services d'aide et d'accompagnement à domicile, la Caf contribue aux 4 missions suivantes :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale en favorisant le développement de l'enfant et le soutien des jeunes ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle.

➤ Quel est le cadre d'intervention auprès des familles?

- Préventif : une dégradation de la situation de la famille ;
- Temporaire : travailler avec la famille sur des objectifs courts et réalistes, permettant de trouver des solutions plus durables ;
- Ponctuel : une réponse à des difficultés momentanées et très clairement identifiées lors d'un diagnostic ;
- Subsidaire : le financement par la Caf d'un professionnel à domicile intervient à défaut de toute autre solution de type solidarité familiale ou sociale ou de financement par d'autres organismes.

➤ Quels sont les événements déclencheurs d'une intervention à domicile ?

L'accompagnement à domicile est sollicité à partir des conditions suivantes :

- L'arrivée d'un enfant : grossesse, de la naissance aux deux ans de l'enfant, adoption... ;
- Le dynamique familiale : agrandissement de la famille,

recomposition familiale, état de santé d'un enfant et/ou d'un parent, déménagement et emménagement, moments-clé de la vie scolaire ;

- L'inclusion : insertion socio-professionnelle d'un monoparent, inclusion dans son environnement d'un enfant porteur d'un handicap ;
- La rupture familiale : séparation, décès d'un enfant, d'un parent ou d'un proche.

➤ Les familles bénéficiaires de cette aide

L'aide et l'accompagnement à domicile s'adresse aux parents qui relèvent du régime général et ont un enfant à charge de moins de 18 ans ou aux futurs parents.

Toute demande d'une famille fera alors l'objet d'un diagnostic à domicile, réalisé par le service d'aide et d'accompagnement à domicile, qui fixera les conditions de l'intervention (nombre d'heures, fréquence, durée, objectifs...).

➤ Durée de l'intervention à domicile

Elle peut se dérouler sur une période d'un an maximum à partir de sa mise en œuvre.

L'intervention se déroule :

- sans limite d'heures pour les Techniciens en Intervention Sociale et Familiale ;
- avec un maximum de 100 heures pour les Auxiliaire de Vie Sociale.

➤ Comment obtenir une aide à domicile ?

Il convient de s'adresser directement à une association d'aide à domicile la plus proche du lieu d'habitation, muni de son numéro d'allocataire.



Liste des 5 opérateurs de Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile conventionnés par la Caf de La Réunion

NORD

> PROXIM

nord1@proxim-services.re
Tél. 0262 92 46 42

> SESAP

sesap.reunion@orange.fr
Tél. 0262 47 47 01

EST

> MAINTIEN ADOM

lareunion@maintien-adom.com
Tél. 0262 65 38 08

OUEST

> TAMAR

saintpaul@tamarins.re
Tél. 0262 01 65 65

SUD

> SCOPAD

contact@scopad.fr
Tél. 0262 21 82 19



En savoir plus

A écouter ou réécouter, une émission radio spécial Famille : la Caf et les services d'aide et d'accompagnement à domicile sur Radio Réunion Tère, dans l'émission "Samedi et vous"



JEUNESSE

LA PLATEFORME STAGES.RE : UN SERVICE SIMPLE, ACCESSIBLE ET GRATUIT POUR LES JEUNES

La Caf de La Réunion contribue à étoffer l'offre de services digitale au service de la jeunesse avec Stages.re. Première plateforme réunionnaise d'offres et de demandes de stages, ce service vise à renforcer l'accès aux stages pour les jeunes du département, en reconnaissant le rôle clé de leur insertion durable dans l'économie réunionnaise.

Stages.re : un service simple, accessible et gratuit pour les jeunes, la recherche de stage demande souvent beaucoup de temps et de ressources. Cette étape est pourtant essentielle dans leur parcours de formation. Stages.re, favorise l'accès aux stages en favorisant la mise en relation des entreprises et des candidats.

La plateforme compte plus de 1200 entreprises et 1300 candidats inscrits depuis le début de l'année 2023.

Cette solution numérique simplifie les échanges et fournit une mise à jour en temps réel des informations disponibles. Les offres de stage sont classées par domaines d'intérêt professionnel et sont actualisées en temps réel.

5 clics pour trouver un stage

- 1/ Je m'inscris en complétant le formulaire
- 2/ Je crée mon profil
- 3/ Je rédige mon CV
- 4/ Je recherche une offre de stage
- 5/ Je postule à l'offre de stage souhaitée.

Découvrez la plateforme Stages.re en cliquant sur l'image



LA CAF AIDE À LA FORMATION DANS LES MÉTIERS DE L'ANIMATION

Des aides de la Caf peuvent être accordées aux jeunes pour assumer le coût de formations aux métiers de l'animation.

200 jeunes en bénéficient chaque année dans un secteur qui recrute et qui permet d'acquérir une expérience professionnelle en accueil périscolaire, en centre de vacances ou de loisirs, en accueil de jeunes et scoutisme, par exemple. Pour être en mesure d'encadrer les enfants et adolescents, il faut être titulaire du brevet d'aptitude aux fonctions du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (Bafa) ou aux fonctions de directeur (Bafd).

La Caf de La Réunion peut rembourser une partie des frais de formation, à l'issue de chaque session de formation réussie. Cette aide a été augmentée de plus de 100€ depuis 2023 pour les stages d'approfondissement Bafa. Il est possible d'effectuer une formation auprès d'un organisme agréé et de s'inscrire auprès de la Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sports (DRAJES)

14 allée des Saphirs CS 61044 97404 Saint-Denis Cedex
Tél : 0262 20 54 54 @ : ce.drajaj@ac-reunion.fr

Bon à savoir : après chaque session de formation la demande doit être adressée à la Caf dans un délai de 3 mois.

Pour plus d'information :

02 62 48 62 16, afi@caf974.caf.fr
Site : www.jeunes.gouv.fr/bafa-ba



Le montant des aides de la Caf augmenté en 2023

Pour le Bafa

- 100 € pour le stage de formation générale,
- 300 € pour le stage d'approfondissement en externat,
- 400 € pour la session d'approfondissement en internat.

Pour le Bafd

- 100 € pour le stage de formation générale en externat,
- 200 € pour le stage de formation générale en internat,
- 298 € pour le stage de spécialisation en internat,
- 198 € pour le stage de spécialisation en externat



En savoir plus

Pour plus d'information "Le Bafa ou le Bafd vous tente ?"



peut vous aider



PETITE ENFANCE / PARENTALITÉ

SOUTENIR LES JEUNES PARENTS DÈS L'ARRIVÉE DE L'ENFANT

L'arrivée d'un enfant implique beaucoup de changements dans la vie d'une famille.

Pour la soutenir dans cette période, la Caf met en place une démarche d'accompagnement dédiée aux parents et parents de jeunes enfants appelée : parcours « Arrivée de l'enfant ». Cet accompagnement est personnalisé pour répondre aux besoins de jeunes parents.

➤ Les aides financières

Selon la situation et les ressources, les jeunes parents peuvent bénéficier de la Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE). Celle-ci comprend 4 aides :

- La prime à la naissance ou à l'adoption : destinée à couvrir les premiers frais associés à l'arrivée de l'enfant, elle est versée au septième mois de grossesse ou à l'arrivée effective de l'enfant dans le foyer en cas d'adoption ;
- L'allocation de base qui vise à soutenir financièrement les parents dans l'éducation de leur enfant jusqu'à ses trois ans, voire jusqu'à ses vingt ans en cas d'adoption ;
- La Prestation Partagée d'Éducation de l'Enfant (PreParE) sert de revenu de substitution pour les parents qui choisissent de réduire ou de suspendre leur activité professionnelle afin de se consacrer à leur jeune enfant ;
- Le Complément de Libre Choix du Mode de Garde (CMG) contribue au financement d'une partie des frais de garde d'enfants, que ce soit en crèche, auprès d'une assistante maternelle agréée ou via une garde à domicile.

Pour en savoir plus sur ces aides financières, rendez-vous sur [La prestation d'accueil du jeune enfant](#).

➤ L'accompagnement

Les jeunes parents ont également accès à d'autres services proposés par la Caf et ses partenaires, même s'ils ne remplissent pas les critères pour bénéficier d'une aide financière. :

- Le **rendez-vous personnalisé** avec un professionnel de la Caf permet d'être renseigné sur l'accès aux droits et les démarches administratives associées, les sites internet (caf.fr, monenfant.fr...), les services à proximité de leur domicile ou encore sur les sujets qui préoccupent les parents (modes d'accueil, logement...). Pour prendre un rendez-vous personnalisé avec un conseiller de votre Caf, il convient de se rendre dans son "espace Mon Compte".

- Le **relais petite enfance (Rpe)** : Ce lieu d'information permet d'accompagner les jeunes parents dans la recherche d'un mode d'accueil correspondant à leurs besoins (caractéristiques, coût, disponibilités) et d'aider dans les démarches administratives.

- Le **lieu d'accueil enfants-parents (Laep)** : c'est un lieu d'accueil des jeunes enfants accompagnés de leurs parents favorisant les échanges entre parents, enfants et professionnels dans un cadre ludique.

- Le site [www.monenfant.fr](#) : cette plateforme de référence, et gratuite permet de [trouver un mode d'accueil](#) pour son enfant. D'autres services y sont disponibles (Rpe, Laep...).

- Le **Portail Petite Enfance** : il facilite la vie des familles dans leur démarche de pré-inscription des enfants dans une ou plusieurs crèches. Développé par la Caf de La Réunion, ce portail est accessible en ligne, 24h/24.

- L'**aide et accompagnement à domicile (Aad)** : dans certaines situations, la Caf peut prendre en partie en charge l'intervention d'un professionnel agréé pour aider les parents



à retrouver une organisation et un nouvel équilibre de vie en apportant soutien et conseils directement à domicile.

- La **protection maternelle et infantile (Pmi)** : pour consulter un professionnel de santé pendant la grossesse ou les premières années de vie de l'enfant.

- Les **groupes d'informations collectives** : la Caf peut proposer aux futurs ou jeunes parents de participer à des [réunions d'informations](#) organisées en partenariat sécurité sociale. Les professionnels expliquent toutes les démarches administratives à réaliser (déclarations, suivi de grossesse...), et informent sur les droits et répondent aux questions des futurs et des jeunes parents.



En savoir plus sur les aides et accompagnements adaptés à votre situation



La page dédiée aux futurs parents sur caf.fr



Newsletter : Futurs parents, la Caf est à vos côtés



Parcours interactif



Dépliant d'information "Mon parcours naissance"

FAMILLE / PARENTALITÉ

LA CAF PARTENAIRE D'UNE FICTION AU CŒUR DE LA FAMILLE RÉUNIONNAISE !

► Un programme 100% péi

En avril dernier, a eu lieu l'avant-première de la série "Les Rivière", un programme 100 % « péi ».

Cette sitcom de 41 épisodes de 5 minutes chacun a été lancée le samedi 13 avril sur Antenne Réunion.

la série "Les Rivière" met en scène une famille réunionnaise haute en couleurs, dont les membres, aux personnalités singulières, font face à des défis variés qu'ils vont résoudre avec humour et en créole. En empruntant les codes des nouvelles technologies telles que les stories, le chat, les SMS ou encore TikTok, cette série est conçue pour vivre une seconde vie sur les réseaux sociaux, offrant ainsi une expérience immersive aux spectateurs tout en abordant diverses thématiques dans chaque épisode.



► La genèse du projet

Dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF), la Préfecture, la Caisse d'Allocations Familiales (Caf), le Département, la Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS) et l'Agence Régionale de Santé (ARS) ont établi un partenariat avec Antenne Réunion pour développer un programme destiné à mettre en lumière les actions des partenaires et à communiquer de manière originale et innovante auprès du grand public, à une heure de grande écoute, sur l'impact des politiques publiques.

Cette fiction locale abordera notamment des thèmes chers à la Caf tels que l'enfance, la petite enfance, le logement, la cohésion sociale et la parentalité. Les principaux axes de cette production audiovisuelle sont les suivants :

- Mettre en avant la transmission intergénérationnelle et inciter le spectateur à réfléchir sur le rôle de l'éducation dans une société réunionnaise en constante évolution ;
- Orienter le grand public vers une meilleure connaissance des aides et services destinés aux familles, tout en luttant contre les inégalités ;
- Proposer une image positive des institutions engagées en faveur de la cohésion familiale et de la santé de la population ;
- Valoriser la richesse de la culture réunionnaise.

Quand et où retrouver "Les Rivière" ?

Les épisodes seront diffusés tous les samedis soir vers 19h45, en sortie du journal télévisé avec une rediffusion tous les dimanches avant le journal télévisé de midi, vers 12h20. Ils seront par ailleurs disponibles en replay sur antennereunion.fr.



VIDEO

Les "Rivière" saison 1



Découvrez tous les épisodes diffusés sur Antenne Réunion.

ACTUALITÉS

NOS DERNIÈRES ACTUALITÉS

Statistiques

Index Égalité Femmes - Hommes

En 2023, la CAF de La Réunion a obtenu un score de 94 sur 100 pour l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes. Ce résultat témoigne de l'engagement et du travail quotidien de toutes les équipes de la Caf en faveur de l'égalité professionnelle. La CAF de La Réunion s'engage à maintenir cette même exigence en matière d'égalité salariale dans les années à venir. Nous avons atteint la note maximale pour trois critères :

- Le taux d'augmentations individuelles ;
- Les promotions entre femmes et hommes ;
- Le pourcentage des salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé de maternité.

Il est à noter que l'index de l'égalité professionnelle femmes-hommes se base sur 5 indicateurs et est évalué sur une note de 100 points.



Émission TV

Émission VITAL : Accueil des enfants en situation de handicap

La Caf est partenaire de l'émission Vital avec Réunion La 1ère TV. Le magazine VITAL traite des sujets en lien direct avec les volets prévention, social et environnemental à travers des problématiques de santé publique qui touchent particulièrement La Réunion.

Retrouvez la toute dernière émission consacrée au soutien des enfants porteurs de handicap et l'accompagnement des familles par la Caf.

Un reportage diffusé le samedi 16 mars sur Réunion la 1ère et à découvrir en cliquant ci-dessous.



Petite enfance

La Cnaf adopte de nouveaux financements pour soutenir la revalorisation des salaires des personnels de crèches

Réuni en avril dernier, le conseil d'administration de la Cnaf a approuvé à l'unanimité la création d'une aide aux crèches pour revaloriser le salaire de leurs personnels. Dans un contexte de pénurie de professionnels de la petite enfance, qui fragilise l'accès des familles aux crèches, ce « bonus attractivité » représentera à terme un budget annuel de près de 240 millions d'euros. Il permettra d'accompagner dès cette année les augmentations de salaires des personnels de crèches.

Retrouvez l'intégralité du communiqué de presse en cliquant sur l'image.



ACTUALITÉS

NOS DERNIÈRES ACTUALITÉS

Logement

Nouveaux guides des locataires et des propriétaires

La Caf s'engage activement dans l'amélioration du cadre de vie des familles en luttant contre l'indignité de certains logements. Son action ne se limite pas seulement à cela, car elle joue un rôle crucial dans la prévention des expulsions et s'efforce de mettre en place des mesures visant à maintenir et à améliorer les conditions de vie dans les logements, ainsi qu'à favoriser l'insertion des familles dans leur environnement.

Que faire en cas d'impayé de loyer ? De quelles aides disposent les locataires ? Quelles sont les obligations du propriétaire ?

À travers ces guides utiles qui apportent des réponses aux problématiques auxquelles locataires et propriétaires sont confrontés, la Caf propose de faire un tour d'horizon des informations nécessaires à une relation constructive entre bailleurs, locataires et la Caf, où chacun doit respecter un certain nombre de principes et de modalités.



Guide du propriétaire bailleur



Guide du locataire



Impayés de loyer

Prestations

Nouveaux barèmes, nouveau Guide des prestations des Caf

Après une vaste enquête menée auprès des allocataires, le Guide des prestations Caf 2024 a été entièrement repensé pour présenter les aides et prestations de la Caf, avec des montants actualisés au 1^{er} avril ainsi que les critères d'éligibilité pour chacune d'entre elles.

Des QR codes ont été intégrés pour la version imprimée et des liens ont été ajoutés pour la version en ligne, afin de rediriger les utilisateurs vers le site internet caf.fr, facilitant ainsi l'accès aux informations les plus détaillées.

Nous vous invitons à découvrir le nouveau Guide des prestations Caf 2024 en cliquant sur le lien ci-dessous.



Petite enfance

Guide pratique sur l'accueil d'urgence, l'accueil occasionnel et l'accueil à temps partiel

Destiné à tous les intervenants dans le domaine de la prise en charge du jeune enfant, ce guide a pour objectif de clarifier et d'établir une définition commune des différentes alternatives de modes de garde collectifs, en dehors de l'accueil régulier à temps plein. En outre, cet outil fournit des informations détaillées sur la mise en œuvre de ces solutions.

Nous vous invitons à découvrir ce guide en cliquant sur l'image ci-dessous.



Statistiques

Publication N°1 - Analyses et études des Caisses d'Allocations Familiales des départements d'Outre-Mer

Analyses et Études des Caisses d'allocations familiales d'outre-mer est une publication électronique du Pôle Régional d'Observation Socio-Economique des départements d'Outre-Mer (PROSE) auquel contribue l'Observatoire Statistiques et Études (OSE) de la Caisse d'Allocations Familiales de La Réunion.

Pour son 1^{er} numéro, l'étude porte sur Les prestations versées par les Caisses d'allocations familiales d'outre-mer en décembre 2022.

Retrouvez cette publication en cliquant sur l'image.

